

La question de la semaine

APRÈS LE VOTE DU CONSEIL RÉGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE

Est-ce la fin de l'engrillagement ?

La question se pose effectivement, après le vote d'un amendement au conseil régional pour limiter la prolifération des clôtures.

■ « Historique pour la Sologne ! »... Tel est le qualificatif utilisé par le chef de file de l'UDC (Union de la Droite et du Centre) au conseil régional, Guillaume Peltier, par ailleurs député LR du Loir-et-Cher, pour annoncer le vote de l'amendement limitant l'engrillagement en Sologne.

Cela s'est passé le 20 décembre dernier dans l'hémicycle de la Région Centre-Val de Loire à Orléans, dans le cadre de l'étude du SRADDET (schéma régional d'aménagement territorial).



La Sologne compte plus de 4.000 km de clôture de ce type. Cette pratique sera-t-elle enrayerée par cet amendement ?

Une cause également soutenue par la majorité PS

Un amendement (également voté par la majorité PS de l'assemblée et son président François Bonneau) qui instaure de nou-

velles règles pour la construction de clôture : limitation à 1,20 m des hauteurs, pose du grillage à 30 cm minimum au-dessus du sol et obligation d'utiliser des matériaux naturels comme de la brè-maille.

Les différents acteurs de la lutte contre l'engrillagement de la Sologne ont plutôt bien réagi à cette annonce, tout en relativisant son importance (*voir ci-dessous*).

Dans un communiqué, Guillaume Peltier précise

qu'« Il s'agit de mettre fin à l'extension sans fin d'un phénomène dangereux pour la Sologne dont l'engrillagement a atteint plus de 4.000 km... C'est la première fois qu'une telle initiative réglementaire est mise en œuvre... C'est une

victoire historique qui respecte tout à la fois le droit de propriété, le droit de chasse et le devoir d'une Sologne unie et accueillante ».

Lu comme ça, on serait tenté de croire que c'en est fini de ce que certains

appellent le « cancer de la Sologne ». François Bonneau, lui, ne va pas jusque là mais a tout de même déclaré avant le vote : « On est dans une situation de nécessité absolue, il faut que le cadre évolue pour nous permettre d'agir. Il en va de la survie de la Sologne. »

Rencontre le 16 janvier avec François de Rugy

Car cet amendement n'est pour l'instant qu'un cadre effectif. Un cadre qui ne s'applique toutefois qu'aux nouvelles clôtures, et qu'il faudra intégrer aux futurs SCot, PLUi et autres instances liées au code de l'urbanisme. Il semblerait aussi que pour être vraiment efficace, cette première mesure soit accompagnée par « des avancées législatives complémentaires nécessaires », a reconnu Guillaume Peltier.

Une prochaine étape qui pourrait se jouer le 16 janvier dans le bureau du ministre de la Transition écologique et solidaire, François de Rugy, où doivent se rendre François Bonneau et Guillaume Peltier. À suivre...

HERVÉ LE ROUX DUPEYRON

LA RÉACTION DES DIFFÉRENTS PROTAGONISTES DU DOSSIER « ENGRILLAGEMENT DE LA SOLOGNE »

■ Nicolas Vanier : « Il faut aller plus loin... et écarter toutes les invitations dans ces kermesses cynégétiques. »

« C'est un premier pas », déclare le réalisateur (et chasseur) solognot. « Il faut maintenant que cela se concrétise de façon efficace avec les modalités correspondantes pour ceux qui ne respectent pas les règles. Mais il faut aller plus loin et faire disparaître tous les avantages liés à la chasse dans les enclos en interdisant totalement les lâchers et en contrôlant ceux qui ne gèrent pas correctement les forêts aux densités d'animaux trop fortes, en imposant des plans de chasses... ».

Et le réalisateur solognot en profite pour conseiller à tout un chacun « d'écarter toutes les invitations de chasse dans ses kermesses cynégétiques » que sont les propriétés engrillagées. « Lorsque ces propriétaires se retrouveront seuls chez eux, ils abattront ces grillages indécents ! »

■ Marie et Raymond Louis : « La PPA résoudra le problème avant. »

« Non, ce n'est pas la fin de l'engrillagement, mais un début encourageant après vingt ans de lutte », estiment les fondateurs et responsables des Amis des chemins de Sologne (Brinon-sur-Sauldre 18). « Depuis dix-huit mois environ, les politiques nous écoutent enfin et des élus ont osé faire



la démarche de voter de nouvelles règles qui encadrent STRICTEMENT l'engrillagement », se réjouissent les fondateurs de l'association. Ils estiment cependant que « la problématique de l'engrillagement sera bientôt résolue avec la peste porcine africaine (PPA) dans l'Hexagone (Ndlr : virus récemment détecté à nos portes, en Belgique). Nous en subissons les conséquences avant que les lois ne soient appliquées. Nous espérons quand même une loi comme chez nos voisins wallons pour interdire les importations, le nourrissage des animaux ou encore la chasse dans les propriétés closes, même partiellement. La seule solution pour que les propriétaires déposent les grillages ».

■ Jean-François Bernardin : « Il faudra encore beaucoup d'efforts et de persévérance pour que le texte soit appliqué. »

Pour le président de l'ACASCE (Association des chasseurs et des amis de la Sologne contre son engrillagement, Sainte-Montaine 18), « C'est une première étape importante et il faut tout d'abord saluer l'intelligence de nos élus régionaux qui ont su faire taire leurs divergences politiques pour avancer dans ce dossier clé pour la Sologne. »

Réaliste, il rappelle toutefois qu'« il faudra encore beaucoup d'efforts, de persévérance et de diplomatie pour que ce texte soit repris dans les codes d'urbanisme... et appliqué. Il ne résout d'ailleurs pas tout, notamment cette surenchère dans les chasses d'abattage qui, entre autres, en saturant le marché, pose un problème d'écoulement du gibier dans les chasses responsables, et surtout donne une image détestable de notre pratique, au risque de la disqualifier ».

■ Sébastien Camus : « Cela ne résout pas le problème des grillages déjà installés. »

Le président de l'Association chasseurs, promeneurs et faune libre en Sologne (ACPFLS, Yvov-le-Marron 41) est quant à lui le plus sceptique quant au vote de cet amendement : « Nous sommes

encore loin de l'arrêt de l'engrillagement malheureusement car ceci n'est qu'un projet de loi régional qui ne sera mise en place uniquement qu'après la mise en place du SCot définitif, via le SRADDET... soit aux environs de 2021. »

Et Sébastien Camus d'ajouter : « De plus, cela ne solutionne en rien la pollution visuelle, même si cela améliore la libre circulation de la faune sauvage... Et cela ne résout pas du tout le problème de tous les grillages déjà installés. L'ACPFLS ira jusqu'au bout de sa logique et de sa promesse : plus du tout de clôture en forêt ! »

■ Jean-Noël Cardoux : « Le désengrillagement sera quasiment impossible. »

D'un point de vue purement politique, le sénateur LR Jean-Noël Cardoux préfère sortir le joker et ainsi ne pas commenter le vote du conseil régional. Il met simplement en garde les élus sur « l'extrême complexité » des textes en vigueur au niveau du code de l'urbanisme.

Il faut dire aussi que M. Cardoux s'est vu confier il y a peu de temps, avec le député LREM Alain Péréa, une mission parlementaire sur le dossier des dégâts de grands gibiers, dans le cadre de la réforme de la chasse. « On abordera bien sûr la problématique des enclos, déclare-t-il. Et nous ferons sans doute des propositions pour stopper l'engrillagement et trouver des solutions comme l'arrêt des lâchers de sangliers. » Cela dit, il estime que le désengrillagement sera « quasiment impossible ».

